

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021 A 17H30

L'an deux mille vingt-et-un et vingt-cinq octobre à 17 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire

Etaient Présents :

Claude FERRER, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Michèle AURIOL, Linda BINI, Francine BORRAT, Alain PERRARD, Francis VILA, Bernard REMEDI, Ghislaine PALAU.

Absents excusés : Jeanne MAISON, Elisa TELL Christian DUNYACH a donné procuration à Claude FERRER, Jean-Michel FITE a donné procuration à Philippe MOLY.

Philippe MOLY a été désignée secrétaire de séance

Les points suivants ont été traités

RAPPORT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LA CHAUFFERIE GAZ DE LA VERNEDA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la mise en place d'une chaufferie gaz à La Verneda.

L'agence OTCE, maître d'œuvre a contacté plusieurs prestataires.

Une seule entreprise a répondu pour le Lot 1 - Maçonnerie, plâtrerie, menuiserie, serrurerie

Deux entreprises ont répondu pour le Lot 2 - Chauffage, électricité

Le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse des offres le 18 octobre 2021.

Il est proposé de retenir :

- L'entreprise VALLESPER CONSTRUCTION pour le lot 1 – Maçonnerie, plâtrerie, menuiserie, serrurerie pour un montant de 21 500 € HT soit 25 800 € TTC
- L'entreprise IBANEZ pour le lot 2 – Chauffage, électricité pour un montant de 56 350 € HT soit 61 985. € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De se conformer à la proposition du Maître d'œuvre et de retenir les entreprises :
 - Vallespir construction – Lot 1 pour un montant de 25 800 € TTC
 - Ibanez – Lot 2 pour un montant de 61 985 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VALLESPER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 17 juin 2021, le Conseil de Communauté a approuvé par délibération, la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

La rédaction de l'article 2 – Compétences n'étant pas conforme aux dispositions prévues à l'article L.5214-16 du CGCT, il a été à nouveau rédigé et approuvé, par délibération du Conseil Communautaire, en date du 16 septembre 2021, tel qu'annexé.

De plus, par délibération en date du 19 novembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la modification de l'article 3-I Fonctionnement, mais n'a pas été notifié auprès des communes membres.

Par conséquent, en application des dispositions combinées des articles L.5211-20 et L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de révision statutaire est engagée.

A compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes du Haut Vallespir aux communes membres, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Communautaire est réputée favorable.

La délibération n°131-2021 a bien été notifiée en date du 11 octobre 2021.

A cet effet, il est donc demandé au Conseil Municipal, de se PRONONCER et de DELIBERER sur la demande de la Communauté de Communes du Haut Vallespir visant à la modification statutaire des articles 2 et 3-I, telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- de se prononcer favorablement à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir – article 2 et 3-I.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe que le rapport annuel sur le prix et la qualité du **service (RPQS) d'eau potable** pour l'année 2020 a été présenté au conseil communautaire le 16 septembre 2021.

Un exemplaire de ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable adopté par la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe que le rapport annuel sur le prix et la qualité du **service (RPQS) d'assainissement** pour l'année 2020 a été présenté au conseil communautaire le 16 septembre 2021.

Un exemplaire de ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement adopté par la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

TOUR DE TABLE

Claude Ferrer :

- Location appartement de la Perception à la Caserne : L'appartement nécessite des travaux de rénovation, des devis de réfection vont être demandés avant de décider s'il faut le remettre à la location ou pas.
- Fourrière animale : voir avec l'association des chats
- La CCHV va cotiser à la SAFER ce qui permettra aux communes membres de connaître par avance les ventes qui ont lieu sur leur territoire, ainsi que l'accès à la liste des biens vacants et sans maître.

Patrick Dorandeu :

- A participé à l'assemblée générale de la Réserve Naturelle qui s'est tenue à Villefranche. 1 poste de responsable d'éducation à la nature a été créé sur Prats de Mollo la Preste.

Philippe Moly :

- Fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 22 octobre ;
- Fait part des travaux qui vont être faits au niveau des chaudières du Foyer Rural et de l'Ecole

Paule Gorce :

- Travaille sur les demandes de subventions – Plan de relance – pour les bornes électriques

Francine Borrat :

- L'association de la Patote demande le prêt de l'atelier les soirées, si le carnaval se fait cette année – accordé si les mesures sanitaires le permettent.